

AFFAIRE No 25 - AMENAGEMENT DU CHEMIN D'ACCES AU LIEU-DIT "PETIT SALAZIE" A SAINT-FRANCOIS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de construire des bandes de roulement sur le chemin d'accès au lieu-dit "Petit Salazie", à Saint-François, sur une longueur de 1,8 kilomètre.

Je vous demande :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
- * à solliciter la subvention ;
- * à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission compétente ;
- * en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle est favorable. Cette première tranche de travaux consistera essentiellement à améliorer tous les points durs et dangereux de cette route (virage, pentes...).

Commission des Finances

Le coût de cette opération est estimé à 1 000 000 Francs. Les crédits sont inscrits au B.P. 1987 et proviendront d'une subvention au titre de l'Aménagement des Hauts et d'un emprunt auprès de la C.D.C..

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le **24 MARS 1987**
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...